

ECOLES DU MONDE
Siège social : 17 avenue de Tourville
75007 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Publiée au Journal Officiel du 7 juin 1997



**RAPPORT SUR LA SITUATION MORALE ET FINANCIERE DE L'ASSOCIATION
DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION MORALE

L'année précédente en 2023, vous vous en souvenez, nous avons on peut le dire contre Vents et Marées organisé les Premières Rencontres de Besely.

Idée un peu folle mais que j'ai ressentie comme indispensable pour essayer de sortir EDM de l'anonymat.

Rencontres où sont venus des Politiques : le Conseiller Régional de La Réunion, Wilfrid Bertile, un Vice-Président de la Région Bourgogne Franche Comté, Patrick Molinoz, le Directeur de l'antenne de l'AFD à Madagascar, Yves Guicquero.

Les Échos et Challenges ont largement contribué à faire connaître ce projet un peu fou.

Le fait que la presse et que ces personnalités se soient déplacées jusqu'à Besely pour ces Rencontres, a été déterminant pour 2 raisons.

- La première, a été que l'idée de la construction d'un Lycée Technique Agricole et Professionnel s'est imposée !

Un mois après la clôture des Rencontres, la Présidente de Région signait avec le Gouverneur de la Région Boeny, une Déclaration commune d'intentions relative à la coopération entre la Région de Boeny à Madagascar et la Région Réunion. L'accord de coopération a été signé en 2025.

- La deuxième : l'Ambassadeur de France Arnaud Guillois ayant lu la Presse, et eu d'excellents échos de ces Rencontres de Besely, a tenu à visiter notre Campus en personne, en Septembre 2024, accompagné de son staff, à plus de 600 km de la capitale Antananarivo.

A la suite de cette visite, il a décidé de nous parrainer en soutenant notre dossier Fonds Équipe France auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Je laisserai Fabienne expliquer dans le détail, le parcours de ce qu'a été la gestion de ces dossiers entre l'Ambassade de France, et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et les actions que nous avons pu réaliser en 2024 grâce à ce financement.

Cette année 2024 a constitué un tournant crucial pour Écoles du Monde, en renforçant son ancrage dans la région de Boeny, en intensifiant ses actions et en multipliant ses missions.

Un dernier mot, je précise que la subvention du Fond Équipe France est principalement dédiée au renforcement de ce qui existait déjà avant son obtention. Il nous permet de rénover, réhabiliter, moderniser les infrastructures, amorcer le développement agricole et faire de la formation. Pour ce qui concerne les frais de fonctionnement, seuls les frais de la cantine et les transports des personnels sont pris en charge durant les 30 mois que dure ce projet.

En mars 2024, nous avons également constitué le premier dossier AFD/FICOL avec nos partenaires - La Région Réunion et la Région Boeny - pour la construction du lycée.

Nous le complétons et le modifions depuis au fur et à mesure que nous passons les différentes étapes de sélection.

Aujourd'hui, nous savons qu'un financement est attribué à Écoles du Monde, mais nous sommes toujours en attente de la confirmation du montant de la subvention.

Fabienne vous précisera le montage financier.

Vous le voyez, cette année 2024, est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire d'Écoles du Monde.

SITUATION FINANCIERE

Examen des comptes et résultats

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait apparaître pour l'Association un déficit de 32.230 € contre un excédent de 178.061 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail ces comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif¹.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'ensemble des produits de l'association s'est élevé à la somme de 802.856 € contre 580.542 € au titre de l'exercice précédent.

Ces produits sont principalement composés :

- Des produits d'exploitation pour 781.337 € (579.982 €), dont :
 - dons des sociétés pour53.720 € (25.708 €)
 - dons des particuliers pour104.858 € (87.045 €)
 - dons des associations pour55.000 € (0 €)
 - subventions (fonds d'entreprises privées) pour0 € (97.300 €)
 - subventions (financement institutionnel) pour1.219.060 € (102.429 €)
 - subventions (fonds dotation EDM) pour20.000 € (267.500 €)
- Des produits financiers pour1.200 € (560 €)

¹ Chiffres entre parenthèse

- Des produits exceptionnels pour20.318 € (0 €)

Quant aux charges, elles ont atteint, pour ledit exercice, la somme totale de 835.086 €, contre 402.481 € au titre de l'exercice précédent.

Ces charges sont composées :

- Des charges d'exploitation pour821.874 € (401.744 €)

- Des charges financières pour471 € (738 €)

- Des charges exceptionnelles pour12.452 € (0 €)

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos à -40.537 €, contre 178.239 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant, tenant compte du résultat financier de 729 €, contre -178 € lors de l'exercice précédent, il s'établit à -39.807 €, contre 178.061 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du montant d'un résultat exceptionnel de 7.865 €, contre 0 € pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un déficit de 32.230 €, contre un excédent de 178.061 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de 32.230 € de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en totalité au compte « Report en fonds associatifs » qui s'élèverait ainsi à 1.433.905 €.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'ASSOCIATION

Les mandats des Commissaires aux comptes seront à renouveler lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Les mandats des administrateurs seront à renouveler lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* *

*

Je vous remercie de votre écoute et de votre soutien.

Monsieur Charles GASSOT

Président